



Le + syndical

**Fédération des Cadres CFE-CGC
du MINEFI**

Immeuble Turgot – Télédéc 909
86/92 allée de Bercy
75012 PARIS

Tél. : 01 53 18 01 76 – Fax. : 01 53 18 01 95

Mél. : federation-

cgc@syndicats.finances.gouv.fr

Site : <http://cgcfinaances.voila.net/>

DECLARATION LIMINAIRE

CENTRE DEPARTEMENTAL D'ACTION SOCIALE (CDAS)

DU 2 AVRIL 2015

Monsieur le Président,

Les politiques gouvernementales se suivent et se ressemblent : chaque année, notre Ministère sacrifie sur l'autel de la rigueur budgétaire plusieurs milliers d'emplois alors que le chômage ne cesse d'augmenter.

Doit-on en déduire qu'il est plus utile de payer un chômeur plutôt qu'un fonctionnaire ?

Surcharge de travail, baisse des promotions, mutations bloquées, rémunérations moins avantageuses, l'action sociale doit-être préservée de ces restrictions budgétaires.

La CGC se félicite de la hausse du budget du CDAS et du travail mené afin de mieux répartir les budgets départementaux aux effectifs réels.

Notre organisation syndicale qui ne cesse de dénoncer la baisse du pouvoir d'achat ne peut que se féliciter de participer à cette instance. Le social étant l'une de nos valeurs.

Par conséquent, la CGC s'exprimera sur chaque sujet au fur et à mesure des thèmes abordés.

Merci.

La CGC DGFIP se bat à vos côtés pour défendre vos droits.



Le + syndical

**Fédération des Cadres CFE-CGC
du MINEFI**

Immeuble Turgot – Télédéc 909
86/92 allée de Bercy
75012 PARIS

Tél. : 01 53 18 01 76 – Fax. : 01 53 18 01 95

Mél. : federation-

cgc@syndicats.finances.gouv.fr

Site : <http://cgcfinaances.voila.net/>

**COMPTE RENDU DU COMITE DEPARTEMENTAL DE L ACTION SOCIALE
(CDAS) DE PARIS DU 2 AVRIL 2015**

Le Président (M. GALY – Directeur interrégional des Douanes) ouvre la séance en rappelant la nouvelle composition du CDAS.

Le CDAS concerne l'ensemble des Administrations dépendant du Ministère de l'Economie et des Finances. Ses actions portent sur les actifs, les enfants du personnel et les retraités.

Le Président constate que le quorum est réuni pour continuer la séance.

Mme OSTERMANN (membre de la délégation à l'action sociale) est désignée secrétaire de séance, un représentant de FO étant désigné comme secrétaire adjoint.

Cinq thèmes sont abordés :

- 1) Approbation du règlement intérieur du CDAS de Paris ;
- 2) Approbation du PV de la séance du 18 septembre 2014 ;
- 3) Actions sociales 2015 ;
- 4) Bilan 2014 ;
- 5) Questions diverses.

Chaque organisation syndicale fait la lecture d'une déclaration liminaire.

Le Président explique comment est calculé la dotation du CDAS de Paris (nb de retraités, nb d'actifs, nb d'enfants). Le budget de Paris a été réévalué à la hausse pour tenir compte de ces éléments. Hausse plafonnée à 5% pour ne pas déséquilibrer les budgets des CDAS des autres départements.

- 1) L'approbation du règlement intérieur est reportée à la prochaine séance.
- 2) Approbation du PV de la séance du 18 septembre 2014 à la majorité ;

3) Actions sociales 2015 :

a) L'arbre de Noël :

Cette année, l'arbre de Noël se déroulera au Cinéma du Grand Rex pour voir le film de Disney « The Good Dinosaur » qui raconte la grande aventure d'Arlo, jeune apotausaure au grand cœur et très étourdi, et de son étonnant compagnon, un petit garçon prénommé Spot.

Le film sera précédé de la féerie des eaux. Une distribution de chéquiers de 32€ sera effectuée pour les enfants jusqu'à 14 ans.

Il y aura 5 séances : 18/11/2015 à 13H45 et 16H15, 2/12/2015 à 13H45 et 16H15, 5/12/2015 à 13H45 avec distribution de friandises.

b) Manifestation Retraités :

Très attachée aux manifestations en faveur des retraités, la CGC a approuvé le financement de deux excursions :

Cette année le choix des OS s'est porté sur le familistère de Godin à GUISE.

Vous trouverez le programme en annexe.

La participation s'élèvera à 25€ comme l'an dernier.

La deuxième sortie n'est pas encore déterminée.

c) Actions de santé publique :

Ces trois actions sont ouvertes aux actifs et aux retraités.

Vous trouverez le programme en annexe.

d) Consultations :

Des consultations gratuites sont à votre disposition auprès des professionnels suivants :

- Avocats : 11,5h par mois ;
- Conseillères en économie sociale et familiale : 27,5h par mois ;
- Notaires : 3,5h par mois ;
- Psychologues : 16h par mois.

Ces actions sont largement utilisées par le personnel et sont ouvertes aux retraités.

e) Colonies de la Toussaint :

Cinq actions sont proposées par l'Action Sociale, la CGC s'est félicitée de la variété et de la modernité de ces séjours.

La participation restera la même que l'an dernier.

Vous trouverez le programme en annexe.

Nouveauté 2015 : Vous pouvez bénéficier d'une aide financière pour les enfants entre 6 et 12 ans. Vous trouverez les dépliants en annexe.

f) Les coins-repas :

Cette action concerne les personnels ayant des horaires atypiques comme les douaniers qui travaillent notamment de nuit.

La CFE-CGC a voté en faveur d'un aménagement pour le Service National de Douane Judiciaire à Ivry, ainsi que pour les personnels affectés à la Gare du Nord et à la brigade routière de Paris Nord qui vont devoir changer de locaux.

Cette enveloppe de 4000€ doit pouvoir faire face à ces besoins mais nous restons à la disposition des personnels des Douanes pour recueillir leurs observations en la matière.

La CFE-CGC demande que la hausse du budget permette de financer des chèques cadeaux pour Noël en faveur des personnels du Ministère Economique et Financier nouvellement recrutés. Cette suggestion reçoit l'accord de la majorité des membres du CDAS.

Compte tenu de la perte sensible de revenu lors du départ en retraite, la CFE-CGC demande que les logements sociaux ne trouvant pas preneur puissent être proposés aux retraités avant d'être redonnés aux bailleurs sociaux.

M. GALY souligne que l'idée est bonne mais que cela n'est pas possible car la délivrance des logements est strictement encadrée et contrôlée par divers organismes, notamment la Cour des Comptes.

La prochaine séance du CDAS de Paris doit se tenir le 8 octobre 2015. N'hésitez pas à nous faire remonter vos besoins en termes d'action sociale.

La CFE-CGC se bat à vos côtés pour défendre vos droits.

**Le familistère de Godin à GUISE
(Aisne)**

7 h 45 : départ de la place des vins de France.

10 h 00 : visite guidée du familistère, fleuron du patrimoine socio-industriel.

Le familistère Godin à Guise a été créé par Jean Baptiste Godin au 19ème siècle. Visite guidée d'une heure avec présentation de l'histoire du site et des idées de son fondateur, du développement de la manufacture de poêles, de la construction du palais et de la vie quotidienne de ses habitants. Visite guidée également d'une heure des cours intérieures, de l'économat et des extérieurs.

Ensuite, visite libre de l'appartement Godin, de la piscine buanderie et des espaces muséographiques du pavillon central et possibilité de découvrir les espaces muséographiques et les jardins du familistère.

Halte au château-fort (donjon) des Ducs de Guise datant du 10ème siècle.

13 h 00 : déjeuner au restaurant « la ferme de la Jonqueuse » à Macquigny à 9 km, ancienne écurie aménagée en salle de restaurant en briques et charpentes apparentes, typique de la région.

14 h 30 : place à la musique et à la danse (jazz et disco)

MENU

Coupe de Champagne et amuse-bouches chauds

Filet de lieu et sa crème de crevettes au cidre

Sauté de bœuf à la bière

Fromage sur lit de salade

Petits choux à la crème de Thiérache

Vin blanc Combelle et Bordeaux rouge

Eaux plate et gazeuse

Café

17 h 30 : retour sur Paris.

ACTIONS DE SANTÉ PUBLIQUE 2015

ACTIONS DE SANTE PUBLIQUE :

Deux conférences-débat sont proposées pour l'année 2015 :

➤ la première sur le thème «l'éducation nutritionnelle » Elle sera animée par le Docteur Arnaud COCAUL, médecin nutritionniste et patricien attaché à l'hôpital de la Pitié-Salpêtrière, le 4 juin 2015. Elle fait suite à la conférence du 16 septembre 2014, beaucoup d'agents présents ayant demandé une « suite », davantage axée sur le concret : la lecture des étiquettes et l'élaboration d'un menu hebdomadaire.

➤ La seconde sur le thème «voyage au centre de l'audition » animée par le Professeur Rémy PUJOL, professeur émérite honoraire de l'université de Montpellier, vice président de l'association « NeurOreille ». Cette conférence aborderait les points suivants : Qu'est-ce-que l'audition ? Comment j'entends ? Qu'est-ce-que'une surdit , un acouph ne ? Bruit - attention danger ! Quel traitement aujourd'hui ? Et demain ? Elle est programm e vers le 15 septembre 2015.

ACTION DE SANTE PUBLIQUE EN PARTENARIAT AVEC LES MUTUELLES

Il est envisag  de mener avec la MGEFI une action sur le th me « les accidents vasculaires c r braux » sous forme d'une conf rence d bat au CASC de Bercy. Elle se d roulera vers le 15 octobre 2015.

COLONIE TOUSSAINT 2015

Si, comme les années précédentes, les membres du CDAS de Paris souhaitent reconduire les séjours pour les vacances de la Toussaint 2015, il est proposé de retenir 5 séjours : 2 sur la 1ère semaine de vacances scolaires et 3 sur la seconde.

➤ 1 séjour « **poney et tennis** » (Gué de Frise) s'adressant aux **4/13 ans** à Arquian (Nièvre) – du 18 au 24 octobre 2015. Le succès de ce séjour est grandissant.

➤ 1 séjour « **sports academy** » (action séjours) s'adressant aux **7/13 ans** à Saint-Yrieix (Haute-Vienne) – du 18 au 24 octobre 2015. Dans un centre équipé au niveau des infrastructures, les enfants choisiront, au moment de l'inscription, un stage sportif encadré par un breveté d'Etat, parmi :

- ◆ **quad & moto,**
- ◆ **danse hip-hop,**
- ◆ **multisports** (natation, basket, badmington, ping-pong, football, hip-hop, handball, tir à l'arc,...).

Les enfants des différents stages rejoignent au cours de l'autre moitié de journée le programme multisport.

➤ 1 séjour de 5 jours « **Les petits fermiers** » (Chic Planet Voyages) s'adressant aux **4/9 ans** à Courgeout (Orne) - du 26 au 30 octobre 2015. La ferme pédagogique des « Gaillons » est une véritable exploitation agricole de 40 ha dans laquelle vit une centaine d'animaux. La vie à la ferme sera l'activité principale du séjour avec la découverte des animaux et les soins quotidiens apportés à ceux-ci (lapins, poules, moutons, vaches, chèvres, chevaux, canards, cochons ...). Les enfants récolteront les œufs et rentreront les moutons tous les soirs.

Ils seront sensibilisés à l'environnement : construction de cabanes dans les bois, promenades nature (jeux de piste) sur le domaine, découverte des traces d'animaux et de terriers. Par ailleurs ils participeront à la fabrication du pain et du beurre, en atelier cuisine. Des activités manuelles compléteront le séjour.

➤ 1 séjour « **Terre d'aventures** » (Nature pour Tous) s'adressant aux **6/13 ans** à Doizieux au cœur du parc régional naturel du Pilat (Loire) – du 25 au 31 octobre 2015. C'est un séjour multi-activités pour des jeunes épris d'aventure et de nature. Au menu, un cocktail de sports et d'activités pleine nature :

- ◆ **VTT** sur chemins balisés du parc du Pilat au départ du centre,
- ◆ **Parcours trotinette tout terrain** au départ du centre,
- ◆ **Tir à l'arc** sur cibles disposées en pleine nature dans un parcours dans les bois,
- ◆ **Escalade** : en initiation d'une demi-journée sur la « falaise-école » de Doizieux, avec un moniteur diplômé et du matériel adapté au niveau des enfants,
- ◆ **Accrobranche** dans le parc Pilat'venture à 1,5 kms du centre,
- ◆ **Slackline** : pratique sportive qui s'apparente au funambulisme à l'aide d'une sangle légèrement élastique positionnée à environs 50 cm du sol entre 2 arbres.

Des grands jeux et l'observation d'animaux, en forêt, compléteront le programme.

➤ 1 séjour « **Domaine des Charmottes en Vercors** » (Poney des 4 saisons) s'adressant aux **6/13 ans** à Saint-Agnan-en-Vercors (Drôme) – du 25 au 31 octobre 2015. Chaque enfant choisira à l'inscription soit le séjour *sensation* (BMX et moto trial électrique) soit le séjour *émotion* (équitation à la montagne).

♦ Les 5 séances d'1h30 de BMX et de Trial électrique se déroulent sur le parcours modulable et sécurisé du centre. Ces 2 activités complémentaires ludiques et à sensation permettront aux enfants de développer leur équilibre et les sensibiliseront à la sécurité routière ;

♦ Les 5 séances d'équitation à la montagne, sur poney ou cheval en carrière ou en manège, permettront aux enfants de s'initier ou de se perfectionner et de se préparer pour la randonnée à cheval sur les plateaux du Vercors. Si les enfants le souhaitent, une séance de découverte de BMX et moto électrique leur sera proposée.

Pour compléter le séjour : visite de la grotte de la Luire (la plus grande d'Europe) à la lueur des lanternes confectionnées par les enfants (avec un scénario de son et lumière), visite d'une ferme traditionnelle avec dégustation du fromage local, ateliers de cuir et de poterie sur le centre.

Tous les centres proposés sont bien sûr parfaitement aptes à accueillir des enfants souffrant de handicap.

Ces centres peuvent accueillir au tarif plein, de manière marginale et uniquement pour accompagner un enfant "finances", des enfants dont les parents sont extérieurs aux administrations financières.

Tarifs : il est proposé de maintenir les tarifs au même niveau que l'an passé :

quotient	Tarifs délégation (en €)		Tarifs EPAF 4-9/10-13 ans hiver/printemps (en €)	
	2015	2014	2015	2014
Jusqu'à 499	50	50	75/82	71/77
500-525	60	60		
526-575	90	90		
576-710	100	100	121/129	114/122
711-795	130	130	157/170	148/160
796-880	160	160	195/212	184/200
881-990	190	190	233/254	220/240
991-1100	220	220	272/295	257/278
1101-1195	240	240	311/337	293/318
1196-1330	280	280	353/377	333/356
1331-1500	310	310	375/420	354/396
1501-1690	360	360	424/458	400/432
1691-2050	400	400	458/504	432/475
2051 et plus	430	430	501/544	473/513

Des réductions sont consenties aux agents qui inscrivent plusieurs enfants sur un centre de 7 jours :

- 25% pour le deuxième enfant,
- 45% pour le troisième enfant,
- 60% pour le quatrième enfant,
- 75% à partir du cinquième enfant.

Cette règle ne sera pas appliquée au séjour court de 5 jours (« les petits fermiers ») pour lequel les familles bénéficieront, quel que soit le nombre d'enfants, d'une réduction de 20 %.

Comment et quand puis-je commander mes CESU « Aide à la parentalité 6/12 ans » ?

Vous pouvez commander vos CESU à tout moment de l'année. Vous devez remplir un dossier par enfant et par année.

Il vous suffit de remplir le formulaire de demande disponible sur la page : www.chequedomicile.fr/client/MEF

et d'y joindre toutes les pièces justificatives demandées :

- livret de famille ;
- dernier avis d'imposition ;
- dernier bulletin de salaire ;
- attestation de prestation de service ;
- attestation sur l'honneur mentionnant un changement de situation qui n'apparaît pas sur votre dernier avis d'imposition (charge effective et permanente de l'enfant, enfant porteur de handicap, décès du conjoint MEF...).

Le dossier (formulaire de demande accompagné des pièces justificatives) est à renvoyer soit :



- par courrier à l'adresse suivante :
CHEQUE DOMICILE
Opération CESU « MEF »
CS 80078
51203 EPERNAY CEDEX



- par mail à l'adresse suivante :
mef@chequedomicile.fr

Dans les deux cas, vous devez impérativement compléter et joindre l'attestation de prestation de service à titre onéreux disponible sur la page : www.chequedomicile.fr/client/MEF.



Que se passe-t-il après ?

Par courrier ou par mail, vous recevrez :

- l'accusé de réception de votre dossier ;
- vos identifiants eCESU pour accéder à votre espace personnel (consultation de l'état d'avancement de votre dossier, paiement en ligne de votre intervenant).

Dans un délai maximum de 2 mois après validation de votre dossier, les CESU vous sont envoyés :

- Choix de CESU papier : par la voie postale, à votre domicile.
- Choix de CESU dématérialisés : par crédit sur votre Espace bénéficiaire.

Et si j'ai encore des questions ?

Pour en savoir plus :

- sur l'utilisation des CESU « Aide à la parentalité 6/12 ans »,
- sur la recherche d'un prestataire agréé de services à la personne,

Rendez-vous sur la page :

www.chequedomicile.fr/client/MEF

Une plate-forme dédiée est également accessible du lundi au vendredi, de 8 h à 20 h et le samedi de 8 h à 12 h 30.

Vous pouvez appeler le 03 60 01 92 63 (prix d'un appel local).

www.chequedomicile.fr



Vous avez des enfants entre 6 et 12 ans ?

Vous pouvez bénéficier d'une aide financière pour :



les garder au domicile ou/ou hors du domicile



les emmener à l'école



leur apporter un soutien scolaire

grâce à la nouvelle prestation d'action sociale ministérielle, le CESU « Aide à la parentalité 6/12 ans »



MINISTÈRE DES FINANCES ET DES COMPTES PUBLICS

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE, DE L'INDUSTRIE ET DU NUMÉRIQUE



Secrétariat général

Le dispositif

Dans le cadre de la politique ministérielle d'action sociale et des mesures en faveur de l'égalité professionnelle, la sous-direction des politiques sociales et des conditions de travail du Secrétariat général met en place une nouvelle prestation, sous la forme d'un chèque emploi service universel (CESU) « Aide à la parentalité 6/12 ans ».



Le CESU, qu'est-ce que c'est ?

Le CESU est un titre de paiement entièrement préfinancé par les MEF.

Il permet de rémunérer un prestataire de service qui peut être :

- une structure d'accueil collectif des enfants scolarisés avant et après la classe (garderies périscolaires),
- un prestataire de service à la personne (entreprise ou association),
- un salarié en emploi direct.



ATTENTION, vous devez vous assurer que votre intervenant accepte le règlement de sa prestation, soit par CESU papier, soit par e-CESU (ou les deux).

Pour quels types de prestations puis-je utiliser mon CESU ?

Le CESU vous permet de payer les activités suivantes :

- Garde à domicile
- Garde hors du domicile
- Accompagnement des enfants sur le trajet domicile/école
- Soutien scolaire
- Cours à domicile



ATTENTION, les centres aérés ne rentrent pas dans le champ du dispositif.

Sous quelle forme se présente le CESU « Aide à la parentalité 6/12 ans » ?

Deux versions de CESU sont disponibles :

- **Le CESU papier** : il se présente sous forme de chèques réunis dans un carnet, sur lesquels sont imprimés la valeur faciale du titre et l'identité du bénéficiaire.
- **Le e-CESU (CESU dématérialisé)** : le montant correspondant à l'aide à laquelle vous avez droit est crédité sur votre compte dans votre espace personnel.

Celui-ci est accessible depuis la page : www.chequedomicile.fr/client/MEF

Je remplis les conditions

Quel est le montant de l'aide accordée ?

En fonction de votre revenu fiscal de référence retenu et de votre nombre de parts fiscales, le montant annuel sera de 200 €, 300 € ou 400 € par enfant, versés en une seule fois.



Quelle est la durée de validité des CESU ?

Qu'ils soient en version papier ou dématérialisée, les CESU sont utilisables jusqu'au 31 janvier de l'année n + 1.

Vous avez la possibilité d'échanger vos CESU en voie de péremption ou périmés au cours de leur année d'attribution en remplissant le formulaire de demande d'échange disponible sur la page :

www.chequedomicile.fr/client/MEF

La demande de remplacement peut être effectuée jusqu'au 28 février de l'année suivante (cachet de la poste faisant foi).

J'emploie un salarié à domicile, y-a-t-il une procédure particulière ?

Dans le cas d'un emploi direct, vous devez :

- déclarer votre statut d'employeur auprès du CNCESU ;
- affilier votre salarié au CRCESU ;
- payer votre salarié ;
- déclarer sa rémunération auprès du CRCESU.

Si mon prestataire n'accepte pas les paiements par CESU, que dois-je faire ?

Dans ce cas, rapprochez-vous de la société Chèque Domicile et communiquez-lui les coordonnées de votre prestataire sur :

reseau@chequedomicile.fr

Le département réseau de Chèque Domicile prendra contact avec lui et examinera la situation.



Ces CESU dématérialisés sont utilisables pour payer en ligne, au centime près, vos intervenants.

Et moi, puis-je bénéficier du CESU « Aide à la parentalité 6/12 ans » ?

Pour prétendre à l'aide, le bénéficiaire doit :

- Être agent des MEF ;
- en activité ou pensionné en métropole ou dans un département ultra-marin ;
- placé dans une des positions statutaires précisées dans la notice d'information.

- Remplir les conditions d'attribution du CESU :

- avoir un enfant entre 6 et 12 ans : le droit à CESU est octroyé à partir du 6^e anniversaire et jusqu'au 12^e anniversaire de l'enfant (de 6 ans à 11 ans inclus) ;
- le bénéficiaire doit assurer la charge effective et permanente de l'enfant ;
- le bénéfice du CESU « Aide à la parentalité 6/12 ans des MEF » est soumis à conditions de ressources.

Ces conditions sont cumulatives. Elles sont précisées dans la notice d'information relative au CESU « Aide à la parentalité 6/12 ans », disponible sur la page : www.chequedomicile.fr/client/MEF.

Et si je vis seule ?

Les agents en situation monoparentale (parents isolés) remplissant les conditions d'attribution de la prestation bénéficient d'une majoration de 20 % du montant de l'aide.

Et si j'ai un enfant porteur de handicap ?

Les agents ayant un enfant porteur de handicap bénéficient d'une majoration de 20 % du montant de l'aide. Dans ce cas, aucune condition de ressources n'est requise.

Ces deux majorations sont cumulables pour les parents en situation monoparentale ayant un enfant porteur de handicap.

Vous avez des enfants entre **6 et 12 ans** ?

Vous pouvez bénéficier d'une aide financière pour :

les garder
au domicile
et/ou hors
du domicile



les emmener
à l'école



leur apporter
un soutien
scolaire

grâce à la nouvelle prestation d'action sociale ministérielle,
le CESH « Aide à la parentalité 6/12 ans »

Pour connaître les conditions d'éligibilité, rendez-vous sur la page :
www.chequedomicile.fr/client/MEF

